

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 17 MARS 2010 à 20 heures 30

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille dix et le **mercredi dix sept mars à 20 heures**

le Conseil Municipal de Bénny, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, **Monsieur RODET Georges**

Date de la convocation : **12 mars 2010**

Date d'affichage : **12 mars 2010**

Présents : Georges RODET - Jean-François NALLET - Dominique COLIN - Isabelle CORSAIN - Gilles DONGUY - Jean-Claude GONOD - Patrick BAVOUX - Bruno GAILLARD - Elie BERARD - Elodie LELARDOUX - Robert SEVE - Jean-François POUPON - Michèle DANANCIER - Françoise BILLOUD et Éric GUILLERMIN

Absents :

Secrétaire : Jean-François NALLET

- Le compte rendu de la réunion du 18 février 2010 est approuvé à l'unanimité.
- Présentation d'Amandine GENESSAY, secrétaire, qui assurera le remplacement de Christelle MOREL à l'occasion de son arrêt de travail. Présentation de son planning de travail et de la modification des horaires de permanence.

PROJET ECOLE : Mission de coordination S.P.S.

Dominique COLIN, Maire Adjoint,

- Présente le projet de mission de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre des travaux d'extension de l'école de Bénny,
- Indique que cinq candidats ont répondu à la consultation,
- Précise que les critères de jugement portaient pour 70 % sur la note technique et pour 30 % sur le prix des prestations,
- Présente la synthèse du rapport du conducteur d'opération et décrit les appréciations des offres de prestations,
- Propose de retenir la proposition d'APAVE pour un montant HT de 3 850 € TTC de 4 604.60 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité de retenir la proposition d'APAVE pour un montant de 3850 € HT pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre des travaux d'extension de l'école de Bénny,

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer tout document concernant cette mission de coordination sécurité et protection de la santé.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE DRESSE PAR MR DAUBORD et MR POMATHIOD, RECEVEURS – BUDGET M14 (Commune) et M 49 (Assainissement)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs (M14 + M49) de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de

gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que ces opérations semblent régulièrement effectuées, le conseil municipal statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009,
- l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2009 par les receveurs, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

LES QUATRE TAXES

Le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales appliqués pour l'année 2009. Il demande ensuite conseil de se prononcer sur la variation éventuelle de ces taux pour l'année 2010.

Après discussion, le conseil décide d'attendre l'avis de la commission des finances qui doit se réunir prochainement avec le percepteur pour la préparation du budget.

La décision sera prise le 14 avril lors du vote du budget primitif de la commune.

BUDGETS PRIMITIFS 2010

Le Conseil Municipal :

- ✓ approuve à l'unanimité des conseillers présents le budget primitif 2010 de l'assainissement (collectif) pour un montant total de 23 853 € en fonctionnement et de 68 258 € en investissement ;
- ✓ décide de reporter le vote du budget primitif de la Commune à la prochaine réunion du conseil fixée le 14 avril. L'analyse du trésorier de la perception indique le montant maximum que pourrait supporter le budget communal. Après analyse de cet endettement, le conseil souhaite obtenir des éléments complémentaires, notamment par rapport aux besoins et possibilités de financement du projet de construction de l'école maternelle et du centre de loisirs.
Des rencontres avec la Préfecture, la perception et les banques sont sollicitées afin d'affiner ce projet.

DENOMINATION DES VOIES

Patrick BAVOUX présente le projet de dénomination des voies préparé par la commission voirie. Le conseil prendra une décision lors de la prochaine réunion.

CONTRAT D'ENTRETIEN HOTTE DE CUISINE

Le Maire donne lecture des propositions de contrat d'entretien concernant la hotte de cuisine (maintenance et dégraissage), et précise que l'entreprise IKKEN en effectue l'entretien depuis plusieurs années,

Après avoir ouï l'exposé et délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE le contrat d'entretien proposé par l'entreprise IKKEN pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2011,

PRECISE que le coût s'élève à 466,44 € TTC et sera révisé annuellement,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer ce contrat pour l'entretien de la hotte de cuisine.

ARCHIVES COMMUNALES

Le Maire informe que le travail de tri et de classement des archives de la commune a été effectué.

L'archiviste propose d'effectuer une mission complémentaire sur place pour le classement réglementaire des archives courantes. La prestation comprend la reprise de tous les dossiers conservés au secrétariat de mairie. Cette mission d'une durée de trois jours présente un coût de 592,56 € TTC.

Le conseil municipal accepte de réaliser cet archivage complémentaire.

P.L.U : ORIENTATIONS DU PADD

Jean-François NALLET :

- présente le compte rendu de la réunion de travail à laquelle étaient conviés tous les élus le samedi 13 mars. Cette rencontre avait pour objet la présentation synthétique des éléments du rapport diagnostic initial et la présentation des éléments de cadrage de la réflexion sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, armature du futur Plan Local d'Urbanisme révisé. Un temps de travail individuel des élus a permis de recueillir les aspects incontournables des bases d'orientation du futur P.A.D.D.
- Précise qu'une seconde réunion de travail importante sera prochainement programmée afin de définir, à partir des grandes orientations travaillées lors du séminaire du 13 mars, la déclinaison possible de ces grands axes en objectifs opérationnels. Ce travail sera ensuite traduit dans le futur PLU par la définition du zonage de la commune et dans le règlement afférent à chacune des zones.
- donne lecture du projet de modification simplifiée du PLU, engagé par délibération du 2 décembre 2009. Cette modification concerne l'écriture d'un paragraphe de l'article 11 du règlement de la zone U. Le conseil approuvant cette modification, une annonce sera transmise au titre des annonces légales et le dossier sera tenu à la disposition du public pendant 30 jours à compter du 8^{ème} jour suivant la publication.

C.D.R.A : ÉTAT DES DEMANDES DE RÉNOVATIONS TOITURES ET FAÇADES

Le Maire rappelle qu'un montant de 1 600 € doit être prévu au budget primitif 2010 afin de répondre aux engagements pris par délibération du 4 novembre concernant l'action n° 12 du CDRA destinée à revitaliser et favoriser la mise en valeur environnementale de l'habitat dans les centres bourgs. Le premier contenu de cette action vise à soutenir les maîtres d'ouvrage pour la réhabilitation des façades sur rue en centres bourgs et la réfection des toitures, participant à la mise en valeur de l'architecture locale. 4 dossiers seront subventionnables avec ce montant. A ce jour, 1 dossier a été reçu.

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS ET PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE VOIRIE, ESPACES PUBLICS

Patrick BAVOUX, Maire Adjoint

- rappelle les délibérations :
 - du 04 mai 2009 relative au plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics et au diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public,
 - du 30 septembre 2009 pour la constitution du groupement de communes pour choisir un prestataire chargé d'élaborer le plan de mise en accessibilité voiries et espaces publics et le diagnostic accessibilité des bâtiments publics, et que la commune de Pirajoux a été désignée comme coordonnateur dudit groupement,
- Donne le compte rendu de la réunion du 26 février 2010 pour l'ouverture des plis et précise que c'est l'entreprise STDI qui a été retenue,
- Indique que le coût pour la commune s'élève à 1 224.74 € TTC,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le devis estimatif de l'entreprise STDI pour un montant TTC de 1 224.74 € pour la mission de diagnostic d'accessibilité handicapés des voiries et des établissements recevant du public,

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer le devis et tous documents concernant ce dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Personnel : Michèle ROBIN, en arrêt de travail, est remplacée par Jacqueline DEMURE.

Voierie 2010 : Information du programme 2010 du Conseil général (Direction des routes) pour le renouvellement des couches de roulement sur les RD 28 (vers le pôle petite enfance) et 1083 (une partie).

Accès parking RD 1083 : Dans le but de sécuriser l'entrée et la sortie du parking et d'assurer la sécurité des usagers de la route, le Conseil général a émis un arrêté en date du 18/02/2010 instaurant une obligation de céder le passage dans les conditions suivantes :

- voie protégée : route départementale n° 1083,
- voie où est prévue l'obligation de céder le passage : sortie au PR 62 + 355. Il sera interdit d'accéder au parking dans le sens Nord – Sud.

Signalisation : Projet de définition de signalisation directionnelle et touristique sur le réseau routier départemental : vers l'Eglise, à la Croix Carrée, à la Ville et à la Vavre. Des nouveaux panneaux indicateurs seront installés.

Apprentissage : La Commune est saisie d'une demande de conclusion d'un contrat d'apprentissage d'une durée de deux ans pour la préparation d'un Bac Professionnel Services en Milieu Rural. Le conseil charge le Maire de recueillir des éléments complémentaires afin d'étudier cette demande.

FNACA : La cérémonie du 19 mars est prévue à 17h. La Commune offrira un vin d'honneur.

Sapeurs pompiers : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu de l'assemblée générale du 19 février : effectifs, formations, interventions, manifestations et bilan financier de la compagnie et de l'amicale.

A corps dons : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu de l'assemblée générale du 05 mars. Bilan 2009, prévisions 2010. Pour information, une très grande partie des recettes de l'association est versée en dons à d'autres organismes pour la recherche. Le samedi 24 avril, aura lieu le tournoi de Beach Rugby.

Amis du rugby de Bény-Villemotier : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu de l'assemblée générale du 13 mars : bilan 2009, projets 2010. Monsieur Jérôme BONNET est élu nouveau Président.

Comité des fêtes : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu de l'assemblée générale du 24 février : bilan des manifestations 2009, prévisions 2010 ainsi que le bilan financier. A noter la démission de deux membres du bureau Présidente et Trésorière.

Afin de ne pas laisser le poste vacant de Président, Christine JOSSERAND accepte de renouveler son poste, tandis que le poste de trésorier est repris par Bénédicte SEVE. Un appel aux nouveaux membres est lancé.

Terrain multi sports : Le terrassement est presque terminé, il faut attendre que le sol se stabilise pour installer les éléments de la structure.